

Les nouveaux prix de gros du câble bloqués au CSA

On attendait ces jours-ci le feu vert des régulateurs à la nouvelle offre de prix de gros pour l'accès des opérateurs alternatifs aux réseaux câblés. Il n'en sera rien: on est parti pour un mois de plus. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel ne s'est pas décidé.

MICHEL LAUWERS

La nouvelle offre de prix de gros pour l'accès des opérateurs alternatifs aux réseaux des câblo-opérateurs ne sera pas lancée tout de suite. Ce qui est plutôt une mauvaise nouvelle pour Mobistar, mais peut-être une bonne pour certains câblos qui ne voient pas d'un bon œil cet appel à davantage de concurrence sur leur pré carré.

Alors qu'on attendait, ce jeudi, le feu vert des quatre régulateurs à la diminution des prix de gros maxima de l'ordre de 25 à 30%, le processus a «calé» au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA, francophone), où toutes les questions posées au conseil d'administration n'ont pas pu être résolues en séance, nous dit-on au Conseil. Lequel a dès lors programmé une nouvelle séance pour... la mi-novembre! Tout le processus prendra donc un mois de retard.

Sachant qu'après le feu vert de nos régulateurs, le dossier devra encore être ratifié par la Commission européenne, on ne devrait pas voir aboutir tout ceci avant l'année 2016...

Cette réduction des prix de gros

du câble est censée garantir aux opérateurs alternatifs qu'ils pourront dégager une marge sur les activités de télévision, d'internet à haut débit et de téléphonie fixe qu'ils pourraient lancer sur les réseaux de Telenet, Voo (Tecteo) et/ou Brutélé. Auparavant, l'accès au câble leur avait déjà été offert, certes, mais à des tarifs manifestement trop élevés. Mobistar s'était risqué dans la télévision, avant de faire marche arrière en 2013 en raison de ces niveaux de tarifs.

Du coup, l'IBPT, le régulateur fédéral des postes et télécoms, avait initié une proposition de révision des tarifs de référence définis en 2013, afin de créer un contexte plus favorable à une vraie concurrence. En mai dernier, la Conférence des régulateurs du secteur des communications électroniques (CRC) avait préparé cette nouvelle offre de prix de gros, qui avait été soumise au marché pour consultation. En résumé, la principale modification consiste à revoir le calcul du «retail minus», soit du pourcentage de rabais qu'impose le régulateur sur les prix de détail pratiqués par chaque câblo-opérateur. Il sera basé, à l'avenir, sur les «coûts évitables», qui sont ceux qui ne concernent que la partie «retail» du service des câblo-opérateurs. Objectif: ne pas faire dépendre l'accès au câble de conditions tarifaires inopportunes.

Deux régulateurs

Cette étape du processus est terminée. Restait aux différents régula-

teurs communautaires et fédéral à approuver le texte final, rédigé entre-temps.

Deux des trois autres régulateurs concernés, l'IBPT (fédéral) et le Vlaamse Regulator voor de Media (VRM, néerlandophone), ont donné leur feu vert au projet. On attend encore la décision du Medienrat (germanophone) qui, traditionnellement, suit le CSA.

Techniquement, il reste une petite chance que le projet avance malgré tout: rien n'empêcherait en effet l'IBPT et le VRM d'aller de l'avant sans le CSA, mais ce dernier pourrait alors réagir en saisissant la CRC, qui aurait le pouvoir de tout bloquer. Ne manquerait plus qu'on en fasse un problème communautaire...

Mobistar déçu

Dans l'immédiat, la nouvelle ne fait pas plaisir à un des principaux opérateurs alternatifs intéressés, Mobistar. «Si ce report d'un mois est confirmé, c'est inacceptable», réagit Jean-Pascal Bouillon, corporate communication manager de l'opérateur mobile. *La consultation sur la nouvelle offre de prix s'est terminée à la mi-juillet, c'est-à-dire il y a trois mois. Il n'est pas acceptable qu'on soit à la mi-octobre et qu'il n'y ait toujours pas de décision.*

Jouer la montre doit, en revanche, faire plaisir aux câblo-opérateurs qui ont toujours freiné des quatre fers sur ce dossier. Le CSA ne les représente pas, mais les attermoiments qu'il manifeste en cette matière jouent en leur faveur.

«Si ce report d'un mois est confirmé, c'est inacceptable.»

JEAN-PASCAL BOUILLON
PORTE-PAROLE DE MOBISTAR